

Date de convocation : 23 février 2016

Date d'affichage : 25 mars 2016

Date de réunion : 23 mars 2016

ORDRE DU JOUR : Cimetière : intervention d'une personne extérieure sur la réglementation et la gestion des cimetières.  
- Questions diverses

Présents : Ms Jean-Louis BRUXELLE, Joël EUZENAT, Mme Odile DERYCKE, Éric DUBUS, Ms François GAUDIN, Didier DOMONT,  
Mme Valérie FERRON, M. Jacky YOLLENT, Christophe BOUTHORS, Pascal MERLIN

Excusé : *M. Eric DERNIS donne pouvoir à Odile DERYCKE*  
*M. Jean Luc LOGIEST donne pouvoir à Jean-Louis BRUXELLE*  
*M. Laurent VANZWAELMEN donne pouvoir à Joël EUZENAT*  
*M. Johnny DERISBOURQUE donne pouvoir à Eric DUBUS*  
*M. Freddy BOULINGUEZ*

*Secrétaire de séance : M. Éric DUBUS*

*Après lecture du compte rendu de la réunion du 7 décembre 2015, M. le Maire apporte quelques informations et corrections :*

- *Concernant le bornage pour l'élargissement de l'allée des myosotis, M le Maire informe les conseillers qu'il s'est rendu ce jour sur place avec le géomètre et qu'un échange de terrain entre Mr PEETERS et la commune sera envisagé de manière à assurer la même largeur de voirie sur l'ensemble de l'allée des myosotis.*
- *La date du colis des aînés qui semble avoir été fixée au 24 décembre 2016 devra être modifiée.*
- *Opération brioches : le montant de la vente s'est élevé à 733 €, le bénéfice est de 461.75 €*
- *Pour les travaux à l'école, le conseil municipal avait donné son accord pour les travaux et une demande de subvention a été faite auprès du Conseil Départemental. La délibération a donc été rédigée en ce sens.*

*Le Compte rendu de la réunion du 7 décembre 2015 est approuvé à l'unanimité des membres présents.*

## **CIMETIERE**

*M. le Maire donne la parole à Madame CAILLOT, de la société ELABOR qui est venue expliquer la réglementation en matière de gestion des cimetières et proposer ses services pour la gestion et la réhabilitation du cimetière de la commune.*

*M. le Maire ayant demandé à chaque conseiller de se rendre au cimetière communal pour faire un état des lieux. L'ensemble des membres du conseil municipal atteste qu'il y a lieu de remettre en état le cimetière, lieu de mémoire et de patrimoine du village.*

*Vu les articles L2213-8 et 9 du Code général des collectivités territoriales concernant les devoirs de police du Maire,*

*Vu l'article L 2321-2 du CGT concernant les dépenses obligatoires en la matière,*

*Sachant que de nombreuses sépultures présentent des signes de dangerosité, d'indécence et ne répondent pas aux prescriptions de salubrité et d'hygiène publique,*

*Le Groupe ELABOR propose d'engager un programme de réhabilitation du cimetière communal comprenant la constitution d'un fond documentaire fiable (plans registre des inhumés et des concessions) destiné à rester durablement dans le patrimoine de Vecquemont et pour lequel la commune a un devoir de conservation ainsi qu'une procédure de reprise des concessions à l'état d'abandon.*

*Le fait de mettre en œuvre cette opération permettra à terme de relever les sépultures non remises en état par les familles, d'extraire les monuments défectueux et, le cas échéant, d'exhumer les restes post mortem pour les réinhumer dans un ossuaire ayant un caractère perpétuel mis en place à cet effet.*

*Le fait de libérer des emplacements permettra également d'augmenter la durée d'utilisation, de conservation du site et de le réaménager dans le respect du bon ordre.*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

- *Autorise M. le Maire à l'unanimité des membres présents à commander les travaux pour un montant global de 13 060 € HT. Ce prix comprend l'inventaire des 154 sépultures existantes, la procédure de reprise des concessions et l'assistance juridique.*
- *Inscrit la dépense en section d'investissement au compte 2116 conformément à l'instruction budgétaire comptable en vigueur.*

*Le programme de réhabilitation du cimetière se poursuivra par la remise en état des deux pilasses, de la grille (déjà décidé), d'un accès en pente douce et de la création d'un jardin du souvenir.*

## **QUESTIONS DIVERSES**

### Budget 2016

*M. le Maire informe l'assemblée que la commission des finances s'est réunie pour préparer le budget 2016.*

*Elle propose de maintenir les 3 taxes au même niveau que l'année dernière.*

*Elle propose également une revalorisation du chapitre 12 (charges de personnel) pour faire face à :*

- *Augmentation de l'indice de 0.6% pour l'ensemble des agents et des élus*
- *Revalorisation du salaire de Jean-Michel WAMBERGUE qui devrait obtenir un changement d'échelon.*
- *Une augmentation de 2 heures par semaine de la durée de travail pour Mme DUPARCQ pour faire face au temps consacré à la gestion du SISCO à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016.*
- *Une augmentation de 1 h par semaine pour Mme COLSON qui effectuera le nettoyage des vitres de la mairie et de la salle polyvalente avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2016*

- Une participation communale de 15 € par mois et par agent à une mutuelle de santé labellisée. Cette participation sera proposée aux agents dont le conjoint ne possède pas de complémentaire de santé.
- Le renouvellement d'un contrat de travail saisonnier pour Jean-Luc WAMBERGUE, du 1<sup>er</sup> avril au 31 août 2016.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour ces propositions.

#### Adhésion de la ville de HAM à la FDE

M. le Maire précise que la ville de HAM a demandé son adhésion à la Fédération.

Par délibération du 8 janvier 2016, le comité de la fédération a approuvé l'adhésion de la ville de HAM à la fédération, qui sera rattachée au secteur Chaulnes comme le souhaite cette ville.

Il appartient aux communes adhérentes de se prononcer sur cette adhésion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré se déclare favorable à l'adhésion de la ville de HAM à la FDE.

#### Transfert de compétence en matière de création et d'exploitation de charge des véhicules électrique par la FDE

M. le maire explique que les communes peuvent mettre en place un service de création et d'entretien des infrastructures de charge à l'usage des véhicules électriques.

Il indique que la FDE a mis en place un schéma départemental de déploiement d'infrastructures de charge pour les véhicules électriques. La FDE propose que la commune lui transfère cette compétence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ne souhaite pas transférer cette compétence à la FDE, car il manque les données financières ( coût d'installation, d'utilisation etc)

#### Adhésion CPIE

M le Maire propose d'adhérer au Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement moyennant une cotisation annuelle de 30 €.

Le CPIE pourra être consulté pour l'aménagement des berges de la Somme. D'autre part le CPIE propose des animations en relation avec la nature qui pourraient être organisées à Vecquemont et intéresser tous public.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

#### Dissolution de l'association foncière de remembrement de Vecquemont

##### Transfert des biens fonciers

M. le Maire explique que l'association foncière créée à l'occasion du remembrement n'a plus d'utilité et que les membres de cette association se sont réunis pour la dissoudre.

Il convient que chaque conseil municipal délibère à ce sujet.

#### **Le Conseil Municipal,**

Vu la délibération du bureau de l'association foncière de remembrement de Vecquemont en date du 4 mars 2016 proposant la cession à la commune des biens de l' A.F.R sis sur son territoire, à savoir :

Situation des Biens	Section	N° Parcelle	Superficie	
La Terrière	ZA	7	1 ha 28 a 98 ca	

### **DECIDE**

- D'accepter la cession des biens fonciers susvisés moyennant un centime d'euro symbolique par acte administratif
- D'autoriser le Maire à signer l'acte de cession

La somme de 3 133.77 € sera versée sur le budget communal de Daours et sera utilisé pour l'entretien des chemins de Daours et de Vecquemont.

#### Location salle polyvalente

Le conseil municipal fixe à 300 € la location de la salle polyvalente pour une journée en semaine. Ce tarif est applicable aux personnes extérieures au village ainsi qu'aux entreprises.

#### Assurance statutaire

La Loi NOTRe impose que 13 communautés de communes du département, adhérentes au contrat d'assurance groupe devront se regrouper avec d'autres au 1<sup>er</sup> janvier 2017. En conséquence, il y a lieu de prolonger d'un an le contrat. La commune devra donc signer un « Dont Acte ».

#### Demande de participation aux frais de scolarité école St Acheul

L'école St ACHEUL sollicite les frais de scolarité pour deux enfants habitants de Vecquemont. Ces frais s'élèvent à la somme de 1063.84 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
Considérant que la commune de Vecquemont peut accueillir tous les enfants de Vecquemont dans son école et que les services périscolaires sont mis à la disposition des familles,

Refuse d'attribuer une participation financière à l'école Saint ACHEUL.

#### Occupation illicite de la cour de l'école

Il a été observé des rassemblements de jeunes le soir et le week end dans la cour de l'école. Dorénavant, les portillons de l'école seront fermés à clé chaque soir.

La séance est levée à 23 h 40